

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **GERION LE 75W80**

314511UO

Version 1.0 Date de révision 14/06/2017 Date de révision 14/06/2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : GERION LE 75W80

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Fluide de transmission

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL OPAL ZI Clos Bonnet, Boulevard Jean Moulin Boîte postale BP 88 49403 SAUMUR Cedex T +33 (0)2.41.40.18.40 - F +33 (0)2.41.50.52.43 technique@unil-opal.fr

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH : EUH208 - Contient Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de

diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles

en C12-C14. Peut produire une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

printed14/06/2017 FR (français) 1/7



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **GERION LE 75W80**

314511UO

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
Huile minérale*		2,5 - 10	Asp. Tox. 1, H304	
bis(nonylphenyl)amine	(N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911-28	0,1 - 2,5	Aquatic Chronic 4, H413	
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14	(N° CE) 931-384-6 (N° REACH) 01-2119493620-38	0,1 - 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
Limites de concentration spécifiques: Nom Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14	Identificateur de produit (N° CE) 931-384-6 (N° REACH) 01-2119493620-38		concentration spécifiques 0) Eye Dam. 1, H318	

Remarques : \* Contient un ou plusieurs des numéros CE suivants: N° CE 265-157-1 (Reg. n°01-

Date de révision 14/06/2017

2119484627-25); N° CE 265-169-7 (Reg. n°01-2119471299-27); N° CE 265-158-7 (Reg. n°01-

2119487077-29); N° CE 265-159-2 (Reg. n°01-2119480132-48)

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO,

conformément à la norme IP346.

Texte complet des phrases H: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Premiers soins après inhalation

		_	_	
4.1.	Description	des	premiers	Secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

: En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais.

Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon.

Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

Premiers soins après contact oculaire : Consulter immédiatement un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec

les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne iamais

est consciente). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une

perte de motricité.

Symptômes/effets après contact avec la peau : L'exposition peut provoquer une réaction allergique. Des contacts prolongés ou répétés

peuvent provoquer des dermatoses. Eruption/dermatite. Rougeur. Démangeaison.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère. Rougeur. Douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

## 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de

tout incendie de produits chimiques.

printed14/06/2017 FR (français) 2/7



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **GERION LE 75W80**

314511UO

 Version 1.0
 Date de révision 14/06/2017
 Date de révision 14/06/2017

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement

de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du

sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Veiller à une ventilation

adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer les Aérosols,

Vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit

absorbant. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Assurer une bonne mise à la terre.

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le

produit.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger,

boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage

d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Carder les conteneurs formés en debors de leur utilisation

étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Chaleur et sources d'ignition : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Informations sur le stockage en commun : Agents oxydants

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à

nettoyer.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

printed14/06/2017 FR (français) 3/7



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **GERION LE 75W80**

314511UO

Date de révision 14/06/2017

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

Autres informations : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations

de brouillards et/ou de vapeurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : ambré. Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1) Point de fusion

Point de congélation Point d'ébullition

: -48 °C (point d'écoulement) : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 246 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,846 (15 °C)

Solubilité : Eau: non miscible ou peu miscible Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 50,3 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

FR (français) 4/7 printed14/06/2017



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **GERION LE 75W80**

314511UO

 Version 1.0
 Date de révision 14/06/2017
 Date de révision 14/06/2017

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

bis(nonylphenyl)amine

DL50 orale rat > 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL 50 cutanée rat > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

# Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14

DL50 orale rat 2000 mg/kg (méthode OCDE 401)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

**GERION LE 75W80** 

Viscosité, cinématique 50,3 mm²/s (40 °C)

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

bis(nonylphenyl)amine

 CL50 poisson 1
 120 mg/l (Danio rerio, 96h, OECD 203)

 CE50 Daphnie 1
 120 mg/l (Daphnia magna, 48h, OECD 202)

ErC50 (algues) 120 mg/l (Desmodesmus subpicatus, 72h, OECD 201)

Huile minérale\*

 CL50 poisson 1
 > 100 mg/l

 CE50 Daphnie 1
 > 10000 mg/l

 EC50 72h algae 1
 > 100 mg/l

printed14/06/2017 FR (français) 5/7



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **GERION LE 75W80**

314511UO

Version 1.0 Date de révision 14/06/2017 Date de révision 14/06/2017

Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14

CL50 poisson 1

24 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h) (méthode OCDE 203)

CL50 poissons 2

CE50 Daphnie 1

24 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h) (méthode OCDE 203)

8,5 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203)

91,4 mg/l (Daphnia magna, 48h) (méthode OCDE 202)

EC50 72h algae 1 6,4 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 96h) (méthode OCDE 201)

NOEC chronique crustacé 0,12 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)

NOEC chronique algues 1,7 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 96h) (méthode OCDE 201)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

bis(nonylphenyl)amine

Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.

Biodégradation 1 % Sturm (28d)

Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines text ellevies en C12 C14

diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14

Biodégradation 3,6 % Sturm (28 d) [ASTM D-5864-95]

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

bis(nonylphenyl)amine

Log Pow > 7,6

Log Kow 7,3 Octanol /water coefficient (0.1d)

Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de

diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14

Log Pow < 0,3 (40°C) (méthode OCDE 117)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

bis(nonylphenyl)amine

Ecologie - sol Produit s'adsorbant peu dans les sols.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

bis(nonylphenyl)amine () Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou

dans les égouts

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de

sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID				
14.1. Numéro ONU								
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable				
14.2. Désignation offic	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU							
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport								
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable				
14.4. Groupe d'emballage								
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable				
14.5. Dangers pour l'environnement								
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable				
Pas d'informations supplémentaires disponibles								

printed14/06/2017 FR (français) 6/7



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **GERION LE 75W80**

314511UO

Version 1.0 Date de révision 14/06/2017 Date de révision 14/06/2017

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

## - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral) Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H302 Nocif en cas d'ingestion

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 Peut provoquer une allergie cutanée H318 Provoque des lésions oculaires graves

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

EUH208 Contient . Peut produire une réaction allergique EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

printed14/06/2017 FR (français) 7/7